



4 - Tabliers

4.1 - Éléments constitutifs

Âme (planche 23)

1. Partie généralement mince et verticale, reliant les membrures ou les hourdis d'une poutre ou d'un caisson.
2. Élément central d'un câble.

Attelage de travées

Dispositif de liaison entre deux travées indépendantes qui permet principalement la suppression des joints de chaussée intermédiaires.

Note: Il peut se faire par la mise en œuvre d'une dalle, d'un plat métal, d'un joint maté, etc.

Bac acier

Tôle en acier emboutie pour former un platelage nervuré, qui est parfois utilisée pour le coffrage des dalles de pont.

Bracon (fig.4 planche 17)

Poteau incliné soutenant le plus souvent un hourdis en encorbellement.

Note: Dans certains caissons très larges, des bracons peuvent être utilisés à l'intérieur du caisson pour soutenir le hourdis supérieur ou à l'extérieur pour soutenir les encorbellements de la dalle de couverture.

Bretelle

Pièce secondaire verticale reliant la membrure inférieure d'une poutre triangulée à un nœud.

Caisson (planche 17)

(Voir poutre caisson)

Caisson double (fig.3 planche 17)

Caisson à trois âmes délimitant ainsi deux sections creuses adjacentes.

Caisson jumelé (planche 17)

(Voir caisson double)

Caisson multicellulaire (fig.5 planche 17)

Caisson comportant plus de deux âmes, délimitant ainsi plusieurs sections creuses.

Dalle orthotrope (planche 23)

Dalle métallique constituée par une tôle de platelage raidie en dessous par des nervures longitudinales et reposant sur des pièces de pont.

Note: La tôle de platelage forme en général la membrure supérieure commune des nervures, des pièces de pont et des poutres principales.

Dalle préfabriquée

Dalle en béton fabriquée avant sa mise en place dans une structure.

Note:

On distingue :

- Les dalles préfabriquées reliées par un clavage en béton armé ;
- Les dalles préfabriquées à joints conjugués collés et précontraintes longitudinalement.

Dalle Robinson

Dalle mince en béton armé associée à une tôle de platelage par l'intermédiaire de connecteurs spéciaux (plats pliés) ou de goujons Nelson.

Entretoise (planches 17 et 23)

Élément limitant la déformation dans son plan de la section transversale d'une structure.

Notes:

1. Dans un tablier à poutres sous chaussée, les entretoises assurent le contreventement des poutres principales et la répartition des efforts entre ces dernières.
2. Une entretoise sur appui peut assurer simultanément la fonction de pièce de pont.

Hauban

Câble, ensemble de câbles ou barres rectilignes, inclinés, reliant un pylône à un point du tablier.

Note: Le hauban se comporte comme un appui élastique et exerce un effort de compression dans le tablier.

Hourdis (fig.2 planche 17)

1. Dalle en maçonnerie autrefois réalisée par hourdage.
2. Dalle en béton.

Notes:

1. Dans les ouvrages anciens, éléments de couverture en maçonnerie ou en béton placés entre les éléments métalliques de l'ossature sur laquelle ils prennent appui ;
2. Le hourdis supérieur est soumis à l'action des charges d'exploitation ;
3. Dans les caissons, le hourdis inférieur relie la base des âmes.

Hourdis en encorbellement

Partie du hourdis située en porte-à-faux des âmes de rive du tablier porteur.

Hourdis intermédiaire

Partie de hourdis située entre les âmes de rive du tablier porteur.

Joue de dalle

Flanc vertical ou légèrement incliné d'une dalle.

Membrure (planche 24)

Plat situé en extrémité de l'âme qui participe à la résistance en flexion d'une poutre métallique.

Nervure

Renforcement formant une saillie allongée destinée à augmenter la résistance d'une pièce.

Pièce de pont (planche 23)

Poutre transversale destinée à transmettre aux poutres principales les efforts apportés par les éléments secondaires comme les longerons, les nervures, la dalle de couverture, les suspentes, et à entretoiser les poutres.

Prédalle

Élément de coffrage d'une dalle qui reste en place.

Notes:

1. La prédalle participante sert de coffrage et participe à la résistance de l'ouvrage ;
2. La prédalle non participante ne participe pas à la résistance de l'ouvrage et sert simplement de coffrage lors du bétonnage du hourdis.

Poutre Arnodin

Poutre de rigidité d'un modèle particulier, très utilisée dans les ponts suspendus du début du XX^e siècle.

Poutre caisson

Poutre de section creuse à contour fermé.

Poutre centrale

Poutre intermédiaire équidistante des deux poutres de rives.

Poutre de rigidité

Poutre longitudinale du tablier d'un pont suspendu destinée à le rigidifier et à répartir les charges entre les suspentes.

Poutre de rive

Poutre la plus proche du bord de tablier.

Poutre échelle ou Vierendeel

Poutre treillis composée de deux membrures reliées uniquement par des montants verticaux.

Poutre élégie

Poutre dont l'âme est partiellement évidée de manière à l'alléger.

Poutre en I ou en H

Poutre constituée d'une âme pleine et de deux semelles (ou membrures) dont la section transversale rappelle la lettre I ou la lettre H.

Poutre en N (planche 22)

Poutre triangulée dont les diagonales alternent avec des montants, rappelant ainsi la lettre N.

Note: Pour la poutre en N lorsque les membrures ne sont pas parallèles, la poutre porte le nom de «Daydè» son inventeur.

Poutre en K (planche 22)

Poutre triangulée comportant des demi-diagonales supérieures et des demi-diagonales inférieures d'inclinaisons opposées, reliées au milieu des montants, rappelant ainsi la lettre K.

Poutre en T

Poutre constituée d'une âme pleine et d'une semelle, la membrure, dont la section transversale rappelle la lettre T.

Poutre en U

Poutre constituée de trois plats dont la section transversale rappelle la lettre U.

Poutre en X (planche 22)

Poutre triangulée dont les diagonales forment des croix de St André alternant avec des montants.

Poutre intermédiaire

Poutre située entre les poutres de rive.

Poutre losange (planche 22)

Poutre triangulée dont les diagonales dessinent une suite de losanges.

Poutre treillis (planche 22)

Poutre constituée de deux membrures reliées par des diagonales et éventuellement par des montants.

Poutre treillis en croix de St André

(planche 22)

Poutre à membrures parallèles possédant des montants et un système de diagonales s'entrecroisant, rappelant la forme de la croix de St André ou la lettre X.

Poutre treillis multiples (planche 22)

Poutre à membrures parallèles possédant un réseau de petites diagonales s'entrecroisant.

Poutre triangulée (planche 24)

(Voir poutre treillis)

Poutre Warren (planche 22)

Poutre triangulée dont les diagonales successives sont inclinées symétriquement par rapport à la verticale, évoquant ainsi la lettre W.

Note: Elles peuvent comporter des montants.

Poutrelle

1. Petite poutre.
2. Nom donné couramment aux profilés du commerce laminés à chaud (IPE, HEB,...).

Note: Le profilé peut être laminé à chaud ou à froid.

Profilé

Produit métallique long généralement obtenu par laminage.

Note: Les profilés en aluminium peuvent être obtenus par extrusion.

Suspente (planche 25)

Élément vertical incliné qui accroche le tablier à la structure porteuse.

Notes:

1. Elle est constituée généralement d'une barre, d'un ou plusieurs câbles ;
2. Dans le cas des ponts suspendus, des ponts en arcs et des ponts bow-string, les suspentes permettent de reporter les charges du tablier à l'élément porteur.

Talon (fig.2 planche 12)

Élargissement de la base de l'âme d'une poutre en béton pour y loger les câbles de précontrainte ou les aciers passifs nécessaires à sa résistance en flexion.

Tôle de platelage

(Voir dalle orthotrope)



5 - Éléments de protection

5.1 - Chape d'étanchéité

5.1.1 Éléments constitutifs

Asphalte

Mélange de calcaire, de silice et de bitume, que l'on trouve à l'état naturel et qui est utilisé en étanchéité.

Note: Ce produit peut également être obtenu de manière synthétique.

Asphalte coulé

Produit d'étanchéité à base d'asphalte, mis en œuvre à chaud, sans compactage.

Asphalte coulé gravillonné

Produit d'étanchéité obtenu par malaxage à chaud de mastic d'asphalte pur (naturel ou synthétique), de sable et de gravillons concassés.

Asphalte sable

Produit obtenu par mélange d'asphalte et de sable.

Note: Le produit est appelé asphalte porphyre quand le sable est issu du porphyre.

Avis technique

Document édité par le SETRA fournissant l'avis conjoint de la profession et de l'administration sur le comportement prévisible des produits, les procédés et les matériels.

Notes:

1. Il comprend outre l'avis de la commission :
 - La fiche d'identification du produit ;
 - Les résultats des essais de caractérisation ;
 - La durée de sa validité (généralement 5 ans).
2. Ce document peut être rendu contractuel dans le marché.

Chape

Système d'étanchéité ou enduit imperméable recouvrant l'extrados d'un tablier, d'une voûte ou le sommet d'un mur.

Complexe d'étanchéité

Ensemble des éléments composant une étanchéité épaisse.

Notes:

On distingue notamment :

- L'enduit d'imprégnation à froid appelé E.I.F ;
- La couche d'indépendance partielle ou totale, souvent en papier kraft ;
- La première couche réalisée généralement en asphalte pur ;
- La deuxième couche réalisée généralement en asphalte gravillonné.

Couche d'indépendance

Élément d'un complexe d'étanchéité épaisse isolant l'enduit d'imprégnation à froid de l'étanchéité afin de permettre sa libre dilatation.

Notes:

1. Elle est dite «totale» lorsque la liaison couche d'étanchéité et couche d'imprégnation est nulle ;
2. Elle est dite «partielle» lorsque les produits utilisés permettent l'accrochage de la couche d'étanchéité à la couche d'imprégnation en de multiples endroits ;
3. Elle peut être une résille de verre d'une résistance suffisante ou constituée d'un papier kraft (ordinaire pour une couche d'indépendance totale et à trous pour une couche d'indépendance partielle).

Crépine

Filtre placé à l'entrée d'un tuyau d'évacuation ou d'une gargouille.

Enduit d'imprégnation à froid (E.I.F)

Élément à base de bitume en phase solvant ou aqueuse mis en œuvre sur le béton du tablier pour créer un film d'accrochage entre le support et la couche d'étanchéité.

Notes:

1. Il est utilisé pour les étanchéités dites «épaisses» et les étanchéités par feuilles préfabriquées monocouche ;
2. Il est également appelé vernis ;
3. Il permet une fermeture partielle des porosités du béton.

Engravure

Réservation pratiquée sur toute la longueur de la contre-corniche ou de la contre-bordure en vue d'accueillir le relevé d'étanchéité.

Essai d'adhérence

Essai pratiqué sur site qui permet d'évaluer les propriétés d'adhérence du système d'étanchéité sur le support.

Note: Cet essai, appelé aussi essai de pastillage, fait l'objet de la norme NF EN 1542.

Etancheur

Entreprise spécialisée, qualifiée, apte à effectuer des travaux de mise en œuvre de chapes d'étanchéité.

Feuille préfabriquée bi-couche (F.P.B.)

Procédé d'étanchéité composé d'une couche d'accrochage, d'une première feuille préfabriquée à base de bitume modifié comprenant une armature non tissée et une couche de protection, et d'une deuxième feuille préfabriquée ou d'une couche d'asphalte coulée gravillonnée.

Notes:

1. Elle est soudée à chaud sur le support préalablement préparé et ayant reçu un enduit d'imprégnation à froid ;
2. La deuxième couche reçoit directement la couche de roulement en béton bitumineux sans couche d'accrochage.

Feuille préfabriquée et asphalte (F.P.A.)

Procédé d'étanchéité composé d'une feuille préfabriquée à base de bitume modifié, d'une armature non tissée et d'une couche d'asphalte coulée gravillonnée.

Notes:

1. Elle est soudée à chaud sur le support préalablement préparé et ayant reçu un enduit d'imprégnation à froid ;
2. Elle reçoit directement la couche de roulement en béton bitumineux sans couche d'accrochage.

Feuille préfabriquée monocouche (F.P.M.)

Procédé d'étanchéité composé d'une couche d'accrochage et d'une feuille préfabriquée à base de bitume modifié comprenant une armature non tissée et une couche de protection.

Notes:

1. Elle est soudée à chaud sur le support préalablement préparé et ayant reçu un enduit d'imprégnation à froid (E.I.F) ;
2. Elle reçoit directement la couche de roulement en béton bitumineux sans couche d'accrochage.

Film mince adhérent au support (F.M.A.S.)

Procédé d'étanchéité composé d'une mince couche de résine époxyde ou polyuréthane (ou les deux) pouvant être chargée avec du brai de houille et adhérent au support par l'intermédiaire ou non d'un primaire d'accrochage.

Notes :

1. Elle peut rester en l'état ou recevoir directement la couche de chausée en béton bitumineux après avoir subi une préparation adaptée à ces deux situations (protection anti UV ou couche d'accrochage) ;
2. L'utilisation du brai de houille est maintenant interdite.

Marouflage

Opération qui consiste à presser la feuille d'étanchéité sur le support afin d'en chasser l'air.

Mastic d'asphalte

Asphalte ayant fait l'objet d'un traitement pour le rendre plus malléable.

Notes :

1. Le mastic d'asphalte naturel est un produit obtenu par malaxage à chaud de poudre d'asphalte naturel et d'un bitume naturel ;
2. Le mastic d'asphalte synthétique est un produit obtenu par malaxage à chaud de bitume issu de la distillation du pétrole et éventuellement d'un bitume naturel et de poudre généralement calcaire ;
3. Le mastic d'asphalte polymère est un produit obtenu par ajout d'élastomère spécialement traité au mastic d'asphalte.

Mortier grillagé

Mortier de ciment armé par un grillage à faibles mailles, utilisé pour protéger les relevés d'étanchéité.

Moyen mécanique à haute cadence (MHC)

Procédé de mise en œuvre à grand rendement d'un complexe d'étanchéité grâce à des moyens mécaniques faisant appel aux techniques de l'industrie routière.

Notes :

1. Ces procédés sont généralement protégés par des brevets.
2. Ils comprennent l'ensemble des couches suivantes :
 - Une couche d'accrochage ;
 - Une couche de micro enrobé ;
 - Une membrane d'étanchéité mise en œuvre par pulvérisation ;
 - Un sablage léger ;
 - Une couche de roulement en béton bitumineux à liant généralement modifié.

Plaquette étalon

Plaquette matérialisant en relief l'état de surface désiré du support de la chape.

Notes :

1. La rugosité est caractérisée par une «hauteur au sable» (HS).
2. On distingue 4 niveaux de rugosité :
 - P2 en creux HS: 1.5 mm ;
 - P2 en relief HS: 1.5 mm ;
 - P1 en creux HS: 1 mm ;
 - P1 en relief HS: 1 mm.

Plan de pose

Plan contractuel fourni par l'étancheur qui précise le sens de pose des feuilles préfabriquées et les particularités de la mise en œuvre.

Notes :

1. Longitudinalement les feuilles sont déroulées dans le sens de la circulation ;
2. Transversalement, les feuilles sont posées en «tuiles» pour tenir compte du dévers.

Primaire

Produit à base de résine généralement époxydique bi-composant appliqué sur le support avant la mise en œuvre de la couche d'étanchéité par film mince adhérent au support.

Protection des relevés d'étanchéité

(Voir mortier grillagé)

Relevé d'étanchéité

Retour vertical de l'étanchéité mise en œuvre dans une engravure pour éviter que l'eau ne pénètre.

Notes :

1. Le relevé d'étanchéité fait partie intégrante de l'étanchéité ;
2. Par exemple, le relevé d'étanchéité est remonté dans des engravures pratiquées dans la contre corniche ou la contre bordure, et doit être protégé par un mortier grillagé.

Solin (ou solinette)

Élément de protection en métal ou en mortier du relevé d'étanchéité.

Solinette

(Voir solin)

Support d'étanchéité

Surface traitée ou non, sur laquelle est appliqué le complexe d'étanchéité.

Vernis

(Voir enduit d'imprégnation à froid : E.I.F)

5.1.2 Défauts

Bullage

Défaut d'une étanchéité se caractérisant par la formation de bulles à la surface ou dans le corps de l'étanchéité.

Note: Il est dû à la transformation de l'eau contenue dans le béton du support en vapeur d'eau lors de la phase de coulage de l'étanchéité.

Cloque (ou gonfle)

Défaut d'une étanchéité se caractérisant par la formation de bosses à la surface de celle-ci.

Note: Il est lié à l'emprisonnement d'un léger volume d'air lors du coulage de l'étanchéité directement sur le béton.

Décollage

Perte d'adhérence entre la chape et le support en béton.

Gonfle

(Voir cloque)

5.2 - Dispositif d'évacuation des eaux

Avaloir

Bouche de recueil des eaux de ruissellement généralement équipée d'une grille bloquant les déchets solides.

Barbacane

Orifice pratiqué dans un mur, une dalle ou une voûte pour l'écoulement des eaux d'infiltration.

Note: Par extension, ce terme désigne également le tuyau de rejet de ces eaux.

Caniveau (planche 8)

Profil en creux servant à l'écoulement des eaux.

Note: Par abus de langage, on appelle parfois caniveau technique une réservation sous un trottoir permettant le passage de canalisations ; cette réservation est recouverte de dallages.

Cunette

Rigole généralement en pied de mur garde grève de la culée pour récupérer les eaux de ruissellement arrivant sur le sommier.

Descente d'eau

Dispositif permettant de recueillir et d'évacuer les eaux de ruissellement aux extrémités des ouvrages.

Fil d'eau

Zone profilée en creux pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.

Gargouille

Canalisation traversant le tablier pour rejeter les eaux pluviales loin des parements.

Glacis

Pente favorisant l'écoulement des eaux.

Goutte d'eau

1. Forme donnée à l'extrémité d'une gargouille pour permettre l'écoulement de l'eau sans briser le jet.
2. Rainure ou saillie pratiquée dans un élément pour provoquer la chute des gouttes d'eau et éviter leur ruissellement sur les parements.

Larmier

(Voir goutte d'eau : définition 2)

5.3 - Autres éléments de protection

Duc d'Albe

Faisceau de pieux émergents, généralement reliés entre eux par un couronnement, pour l'accostage et l'amarrage des navires ou permettre la protection d'éléments de génie civil vis-à-vis du choc de navire.

Perré

Revêtement d'un talus sous ouvrage qui permet d'éviter le ravinement des terres.

Portique de limitation de gabarit

Dispositif permettant de restreindre le gabarit offert à la circulation en vue d'imposer le respect d'une limitation de hauteur ou de largeur et donc éventuellement de poids.



6 - Équipements

6.1 - Joint de chaussée

Bavette ou bavette d'étanchéité

(fig.3 planche 9)

Dispositif, souvent en caoutchouc, destiné à canaliser ou à recueillir les eaux de ruissellement sous le joint de chaussée.

Capacité de souffle

(Voir souffle)

Dent de peigne

Chacun des éléments en saillie du peigne.

Feuillure

Réservation faite lors du bétonnage à l'about du tablier et du garde-grève pour permettre l'insertion et l'accrochage des systèmes d'ancrage de certains joints de chaussée.

Note: Dans certains cas elle permet la liaison avec le ferrailage de la structure.

Hiatus (ou vide)

Vide entre deux structures, généralement entre le tablier et les culées.

Joint à bande (fig.3 planche 9)

Joint composé de bandes en caoutchouc armé ou d'éléments métalliques appuyés sur des plots d'appui en caoutchouc.

Note: L'élasticité du caoutchouc permet la dilatation du tablier.

Joint à dents (fig.2 planche 9)

Nouvelle appellation du joint à peigne.

Joint à hiatus (fig.1 planche 9)

Joint de chaussée constitué de deux lèvres droites faites d'un rail métallique et d'un profilé en caoutchouc extrudé qui remplit le vide entre les lèvres.

Note: Le profilé est en creux et n'est pas prévu pour être au niveau de la surface de roulement de la chaussée de façon à ne pas supporter la roue.

Joint à lèvres

(Voir joint à hiatus ou à multi-hiatus)

Joint à peigne (fig.2 planche 9)

(Voir joint cantilever)

Joint à pont appuyé

Joint de chaussée constitué d'une plaque de pontage fixée d'un côté et simplement appuyée de l'autre côté avec glissement possible.

Joint à pont en porte-à-faux

(Voir joint cantilever)

Joint à revêtement amélioré

Joint de chaussée composé d'un matériau viscoélastique mis en œuvre dans une saignée du revêtement au-dessus du vide qui est généralement ponté par une plaque métallique.

Note: Il supporte directement le trafic.

Joint Cantilever

Joint de chaussée composé de deux éléments métalliques en porte à faux, ancrés de part et d'autre du hiatus, qui s'interpénètrent comme deux peignes au-dessus du vide.

Note: Autrefois l'un des peignes pouvait être en caoutchouc.

Joint de chaussée (planche 9)

Dispositif mis en place entre le tablier d'un pont et la chaussée routière adjacente ou entre deux tabliers pour permettre la continuité de la surface de roulement et la liberté de mouvement du ou des tabliers.

Joint de trottoir

Dispositif mis en place entre le tablier d'un pont et le trottoir adjacent ou entre les trottoirs de deux tabliers pour permettre la continuité de la surface de cheminement et la liberté du ou des tabliers.

Joint modulaire

Joint de chaussée composé d'une succession de poutres métalliques qui maintiennent un profilé en caoutchouc non porteur du trafic et qui sont soutenus de part et d'autre du vide par des poutres métalliques travaillant en console.

Note: Il empêche la pénétration de l'eau.

Joint sous tapis (sous chaussée)

Joint constitué d'une plaque métallique qui supporte la couche de roulement.

Notes:

1. Ancien système réservé aux petits ouvrages ou utilisé en phase provisoire de travaux ;
2. Appelé par abus de langage «joint sous chaussée».

Longrine d'ancrage

Poutre de liaison en béton armé pour l'ancrage des joints de chaussée dans la dalle.

Peigne (fig.2 planche 9)

Partie d'un joint qui présente des dents de manière à permettre son emboîtement avec celui situé en vis-à-vis.

Remontée de trottoir

Dispositif assurant la continuité entre le joint de chaussée et le joint de trottoir.

Solin (planche 9)

Mortier de remplissage entre la chaussée et un joint de chaussée mécanique.

Notes:

1. Il est constitué d'un béton ou d'un mortier de résine dans le cas de remplacement de joint ;
2. Il assure l'ancrage des éléments du joint.

Souffle

Déplacement maximal relatif entre deux éléments de joint en vis-à-vis.

6.2 - Dispositifs de retenue des véhicules

Atténuateur de choc

Dispositif d'absorption d'énergie installé devant un obstacle rigide pour diminuer la sévérité d'un choc.

Note: Il peut être redirectif (conçu pour retenir et rediriger un véhicule qui le heurte) ou non redirectif (conçu pour retenir et immobiliser un véhicule qui le heurte).

Balustre (planche 11)

Élément vertical d'un garde-corps autre qu'un montant.

Barrière pour ouvrage d'art (planche 10)

Dispositif de retenue des véhicules installé en rive d'un pont ou d'un mur de soutènement.

Note: Il comprend parfois un dispositif complémentaire adapté à la retenue des piétons, des cyclistes ou des cavaliers.

Éclisse

Pièce assurant la continuité de deux éléments de lisse de garde-corps ou de barrière en permettant un déplacement longitudinal limité.

Garde-corps (planche 11)

Dispositif de retenue des piétons, généralement situé en rive du tablier.

Notes:

1. Il n'est pas conçu pour la retenue des véhicules ;
2. Il peut être en acier, en alliage d'aluminium, en bois, en béton armé, utiliser des plaques transparentes ou du polyester renforcé de fibres de verre.

Glissière de sécurité (planche 10)

Dispositif métallique conçu pour assurer la retenue latérale des véhicules légers.

Note: Le terme «glissière» est abandonné dans les normes NF EN dans son sens général et n'est conservé que pour les modèles dits «glissières simples GS» de profil A ou B.

Lisse (planches 10 et 11)

Élément horizontal continu de garde-corps ou de barrière.

Main courante (planche 11)

Lisse supérieure de garde-corps.

Montant (de garde-corps, de barrière)

(planches 10 et 11)

Élément vertical de garde-corps ou de barrière permettant la fixation sur la structure porteuse.

Panneau (de garde-corps, de barrière)

Partie de garde-corps ou de barrière comprise entre deux montants successifs.

Raccordement

Élément de liaison et de transition entre deux barrières de sécurité de conception ou de performance différente.

Sous-lisse

Lisse intermédiaire d'un garde-corps.

6.3 - Corniches

Bandeau (fig.4 planche 8)

Élément d'habillage de la corniche.

Notes:

1. Ce terme est utilisé dans le cas de corniches métalliques ou en matériaux composites ;
2. Le bandeau est le plus souvent de forme plane ou arrondie.

Contre-corniche (planche 8)

Longrine en béton armé solidaire du tablier qui permet la fixation des corniches.

Corniche (planche 8)

Équipement ajouté en rive du tablier dans un but essentiellement esthétique, mais qui permet aussi la protection du bord de la dalle voire l'ancrage d'autres équipements.

Note: Elle peut servir également de fixation au garde-corps, de butée de trottoir, de support d'équipements comme les écrans acoustiques, les lampadaires, etc.

Corniche - caniveau (fig.1 et 2 planche 8)

Élément longitudinal en débord du tablier servant à la fois de corniche et de caniveau.

